

# CAHIER DES CHARGES DE L'INFIRMIER \*

\* La dénomination des fonctions s'entend aussi bien au masculin qu'au féminin.

## 1. Rapport de subordination

*Désignation du poste :* Infirmier

*Organe supérieur :* Infirmier-chef d'unité de soins (ICUS)

*Subordonnés :*  
Infirmier assistant  
Assistant en Soins et Santé Communautaire (ASSC)  
Aides-soignants certifiés  
Aide-soignant Auxiliaire Croix-Rouge  
Aide Infirmier sans formation  
Apprenti  
Stagiaire

*Suppléance :* En cas d'indisponibilité, l'infirmier est remplacé par un autre infirmier diplômé, par un infirmier d'une autre unité ou par l'infirmier-chef d'unité de soins.

## 2. Mission

L'infirmier est responsable de fournir aux résidents les soins et les services requis en fonction de leur état de santé grâce à une démarche de soins méthodique, dynamique, individualisée, globale et interdisciplinaire qui tient compte des ressources disponibles. Les soins incluent une attitude aidante, respectueuse et conforme aux exigences légales et médico-éthiques.

L'infirmier est la personne ressource pour tout le personnel qui lui est subordonné. Il est l'un des garants des actions menées pour soigner et aider la personne âgée à conserver un degré maximal d'autonomie sociale, physique, psychique et spirituelle. L'infirmier veille au respect de ses choix et de ses attentes conformément au concept de soins et d'accompagnement. Il est aussi un des garants de l'application et du respect d'une organisation du service rationnelle, efficace et de la collaboration optimale inter et pluridisciplinaire.

L'infirmier recueille, identifie et saisit les besoins du résident de son admission à son départ, il assure un bon suivi des prescriptions médicales. Il s'assure que des aides et des soins gériatriques de qualité soient fournis dans le respect des règles éthiques et déontologiques. Il contribue au rayonnement, à l'image et à la réputation de l'établissement.

## 3. Compétences requises

### 3.1. Compétences relationnelles

- *Ecoute et communication*  
Aptitude à entrer en relation avec autrui, à créer un climat de confiance. A percevoir les besoins et les attentes de son interlocuteur, à faire passer des messages clairs, à déceler les conflits et à les régler.
- *Relation avec le résident, les familles et les intervenants*  
Aptitude à écouter, parler et traiter les interlocuteurs avec empathie, respect et impartialité. Être positif, attentif, ouvert et disponible.
- *Expression*  
Capacité à faire passer des messages oraux ou écrits, clairs et pertinents. Capacité à rédiger des notes, des rapports et autres documents de manière claire, concise et concrète en utilisant un vocabulaire professionnel adapté.

- *Travail en équipe*  
Habilité à œuvrer au sein d'une équipe, à collaborer pour atteindre des objectifs communs. Disponibilité, volonté d'allier ses efforts à ceux de ses collègues ou à d'autres personnes pour travailler à ces objectifs communs.

### 3.2. *Compétences conceptuelles*

Planification et organisation : Habileté à établir des prévisions, à définir des priorités, à fixer des objectifs en identifiant les moyens qui sont nécessaires pour les atteindre. Aptitude à répartir les ressources disponibles et à les coordonner en fonction des objectifs visés.

### 3.3. *Compétences personnelles*

- *Auto-évaluation et développement personnel*  
Aptitude à analyser objectivement ses actions, son comportement. Capacité à identifier ses lacunes, à se remettre en question et à apprendre de ses erreurs. Capacité à assimiler les informations, les formations, l'évolution de sa profession. Aptitude à analyser son intégration dans l'institution et appliquer ses valeurs, sa mission et sa philosophie.
- *Discrétion et loyauté envers l'institution*  
Capacité de retenue sur les aspects confidentiels afin de respecter les personnes et la mission de l'institution.
- *Organisation du travail et ponctualité*  
Faculté d'organiser son travail de manière rationnelle, méthodique, fiable et efficace. Savoir planifier ses tâches, identifier les priorités, respecter les échéances, respecter les horaires institutionnels, de services, être ponctuel.
- *Contrôle des processus et de l'avancement*  
Concevoir, exécuter, réévaluer des procédures visant à suivre et à contrôler la progression des processus (fonctionnement efficace et de qualité de toutes les procédures utilisées dans l'accomplissement de sa fonction et de son rôle).
- *Flexibilité et esprit d'ouverture*  
Aptitude à s'adapter aux circonstances et à maintenir un rendement efficace dans des situations différentes ou ambiguës. Aptitude à entendre des idées novatrices, à accepter et s'adapter à l'évolution des techniques, du management.
- *Autonomie et indépendance*  
Capacité à travailler de manière indépendante et responsable, à anticiper, organiser et réaliser ses tâches avec un minimum de supervision et de contrôle, à avoir conscience de ses limites et de ses compétences. Capacité à agir en fonction de ses propres convictions, de son rôle, de sa fonction.
- *Maîtrise de soi et gestion du stress*  
Aptitude à maintenir un intérêt et un effort constant pour produire les résultats attendus. Aptitude à faire face à des situations complexes et/ou difficiles et/ou imprévues.

### 3.4. *Compétences techniques*

- *Connaissances professionnelles*  
Disposer des connaissances et des compétences propres à l'exercice du métier d'infirmier.
- *Bureautique et informatique*  
Habilité à utiliser les moyens en vigueur dans l'institution.
- *Qualité des prestations*  
Souci de la bien-facture dans la réalisation des activités. Constance dans le bon niveau d'exécution des activités. Critique positives et proposition d'amélioration continue.
- *Respect des normes*  
Aptitude à produire un travail qui soit conforme aux règlements établis et qui permettent d'atteindre les résultats recherchés.
- *Ethique*

Aptitude à démontrer un haut niveau de préoccupation par rapport à la qualité du service fourni au client et du respect des normes éthiques ou des valeurs en vigueur.

## 4. Description de la fonction

### 4.1. Responsabilités principales

- Prodiguer, de façon autonome et responsable, des soins aux résidents (activités de la vie quotidienne et actes médicaux délégués) conformément aux pratiques récentes du métier et en respectant la sécurité, l'efficacité, le confort et l'économie.
- Accompagner et soutenir le résident dans les différentes étapes de sa vie. Favoriser son autonomie et son indépendance.
- Entretenir avec les résidents une relation respectueuse basée sur l'empathie, l'écoute, le respect. Favoriser les relations avec les familles, les proches.
- Saisir les besoins des résidents, définir les actions à entreprendre et effectuer les évaluations requises. Elaborer les projets de vie en tenant compte des projets de soins, d'accompagnement, des directives anticipées, veiller et participer à leur mise en œuvre, leur suivi et leur évaluation régulière.
- Participer aux évaluations des degrés de dépendance des résidents en observant et en transmettant les informations nécessaires aux coordinateur et superviseurs RAI, en les transcrivant dans le dossier de soins.
- Être impliqué activement dans la vie de l'équipe, appliquer les différents principes de communication régissant le travail en équipe, analyser les situations problématiques, faire des suggestions, des propositions d'amélioration.
- Appliquer les règles éthiques de la profession, les règles de la Charte Ethique de l'AFIPA qui régissent les activités de soins et d'accompagnement.
- Maintenir une constance dans le travail.
- Participer à la coordination des activités de son unité avec celles des autres unités.

### 4.2. Responsabilité : équipe et hiérarchie (unité de soins)

- Assurer la suppléance de l'infirmier responsable d'unité de soins lors de l'absence de ce dernier.
- Participer aux séances de l'unité.
- Informer l'infirmier chef d'unité de soins sur les problèmes existants dans l'unité ou avec les autres unités.
- Participer à la définition des objectifs pour l'unité de soins, à la mise en place des moyens pour les mettre en œuvre et contribuer à leur réalisation.
- Participer avec l'infirmier responsable d'unité de soins à l'évaluation de la qualité des prestations de soins et d'accompagnement sur la base d'indicateurs pertinents.
- Analyser les situations, établir l'état des lieux dans l'unité et soumettre des projets d'amélioration.
- Participer aux actions de prévention avec les autres membres de l'équipe.
- Respecter l'organigramme pour la transmission des informations, des projets, des demandes.

### 4.3. Collaboration aux activités socio-culturelles

- Assurer un suivi avec le service d'animation.
- Favoriser et faciliter la participation des résidents aux activités socio-culturelles.
- Favoriser la collaboration entre l'équipe d'animation et le service des soins.
- Participer à l'identification des attentes des résidents envers les activités socio-culturelles.
- Collaborer avec le service d'animation à l'élaboration et la réalisation du programme d'accompagnement.

#### **4.4. Organisation et planification**

- Participer au suivi des projets internes à l'unité.
- Participer au développement des méthodes de travail adéquates et efficaces en lien avec la démarche qualité.
- Soutenir l'infirmier chef d'unité de soins et l'équipe dans le processus de transmission d'informations dans l'équipe.
- Soutenir l'infirmier chef d'unité de soins dans la planification du travail et dans son déroulement dans l'unité. Veiller à l'efficacité et à l'adéquation des activités réalisées.
- Veiller à la bonne marche de l'unité, superviser ses subordonnés, assurer une écoute de ses collègues, gérer les désaccords présents et transmettre les informations à l'infirmier chef de l'unité.
- Collaborer avec les autres unités.
- Collaborer avec l'infirmier chef d'unité de soins pour la résolution des problèmes d'interfaces.
- Veiller à l'application et à l'adéquation des différents concepts : soins et accompagnement, hygiène et sécurité, RAI.

#### **4.5. Ressources humaines**

- Participer à la planification des activités quotidiennes.
- Soutenir l'infirmier responsable de service de soins pour motiver le personnel.
- Veiller à l'application de la planification de la dotation établie par l'infirmier chef.
- Accueillir les stagiaires, les apprentis et les nouveaux collaborateurs de l'unité et assurer leur bonne intégration professionnelle et leur formation.
- Identifier les besoins en formation.
- Participer à l'évaluation du personnel, soutenir l'infirmier chef d'unité dans la mise en place des moyens de progression du personnel et dans l'atteinte de leurs objectifs. Préparer son entretien de qualification en s'autoévaluant. Se donner les moyens d'atteindre les objectifs fixés par l'infirmier chef d'unité de soins et/ou par l'infirmier chef lors de l'évaluation précédente.
- Soutenir l'infirmier chef d'unité de soins pour régler les conflits qui peuvent surgir dans l'unité.

#### **4.6. Locaux, infrastructures et matériel des soins**

- Effectuer les commandes selon les consignes données par l'infirmier chef d'unité de soins et assurer la réception du matériel conformément aux directives annoncées dans le processus d'achat.
- Informer le service technique si des travaux d'entretien courant doivent être entrepris, le chef d'unité de soins pour des travaux de transformations ou d'aménagement.
- Veiller au bon fonctionnement des moyens auxiliaires, du matériel, des équipements et des outils de travail. Veiller au maintien de leur excellent état et à leur entretien.
- Veiller à la disponibilité du matériel, des équipements de l'unité, à leur bon stockage.
- Participer à la gestion du stock de médicaments (disponibilité, adéquation...) requis pour le fonctionnement et gérer l'utilisation des stupéfiants dans l'unité.

#### **4.7. Relation avec les résidents et les familles**

- Veiller au respect et au bien-être des résidents de l'unité. Respecter le résident en tant qu'individu.
- Etablir une relation de confiance, une écoute régulière des résidents de l'unité et de leurs proches. Planifier et réaliser les entretiens de famille.

- Favoriser le rôle de tous les membres de la famille, favoriser leur intégration dans le processus d'accompagnement du résident. Collaborer avec le résident et /ou le référent thérapeutique pour l'élaboration des projets individuels.
- Participer au processus d'accueil et régler les activités qui en découlent pour l'unité.
- Soutenir et conseiller les résidents sur leur séjour.
- Identifier des manifestations de crises vécues par les résidents et/ou leurs proches, mettre en œuvre des actions de soutien moral et relationnel en tenant compte des directives anticipées ou des volontés présumées.
- Mettre en place des soins de fin de vie, des soins palliatifs dans le cadre des projets établis par l'équipe pluridisciplinaire et des équipes de liaison.
- Assurer la mise à jour du dossier de soins des résidents, participer à l'apport de réponses adéquates.
- Participer aux évaluations du degré de dépendance des résidents effectuées par les coordinateurs et superviseurs RAI.

#### ***4.8. Prévention et promotion de la santé***

- Etablir des actions de prévention et de promotion de la santé en collaboration avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire.
- Reconnaître et évaluer les risques, prévenir des dangers et complications.
- Sensibiliser les personnes soignées aux mesures de prévention, proposer à l'équipe et aux proches du résident des structures de maintien et/ou d'amélioration de la santé.

#### ***4.9. Collaboration avec les intervenants externes***

- Préparer, effectuer les visites médicales et leurs suivis.
- Collaborer avec les médecins traitants intervenant dans l'unité.
- Effectuer le suivi avec le médecin conseil.
- Collaborer avec les intervenants paramédicaux, spirituels, liés au bien-être (coiffeuse, esthéticienne...).

### **5. Critères de performance au transfert du savoir au sein de l'unité**

- Métier : formation continue et utilisation de méthode de travail efficace.
- Organiser : Moyen mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés, coordination efficace des activités, respect des délais, gérer les imprévus.
- Ecouter et communiquer : moyens mis en œuvre pour développer une écoute du personnel, pour favoriser l'échange entre les unités et pour renforcer l'ouverture et la transparence du service.
- Animer et motiver son équipe : impliquer les collaborateurs, gérer les conflits, travailler en équipe, favoriser une gestion participative, formuler des propositions.

### **6. Perfectionnement**

- Maintenir et développer ses connaissances et ses compétences professionnelles par le biais de la formation continue.
- Participer aux programmes de formation continue organisés par l'établissement.
- Veiller au transfert des expériences et du savoir au sein de l'unité, partager ses nouvelles connaissances.

### **7. Secret professionnel et comportement**

- Respecter le secret professionnel pendant et après les rapports de service et se conformer au règlement interne, aux directives émises par les organes statutaires. Il en donne l'exemple à ses subordonnés.

- Créer et maintenir un climat de travail serein qui favorise le dialogue et la concertation.
- Adopter une attitude discrète envers autrui.
- Ne pas accepter de cadeaux ni d'avantages financiers de la part des fournisseurs à part les cadeaux traditionnels de fin d'année.

## 8. Signatures

Le présent cahier des charges pourra être complété, élargi ou modifié en tout temps par une entente entre les parties.

**M** déclare avoir pris connaissance et accepter le présent cahier des charges.

Date :

Signature du collaborateur :